

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **En date du 12 novembre 2009**

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la commune de MOROGES, sous la présidence de Jean VENOT, Maire :

M. GRANDJANNY, M. NUZILLAT, Mme LORTON, Melle PREVOTAT, M. D'HEILLY, M. MATHY, Mme POSTAL, Melle REDEUILH, Mme NOEL BOURGEON, M. MAZILLE, Mme POROT et M. ARNOUX

Excusée : Mme MULLER

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 03/10/09.**

### **NOUVEAUX STATUTS DE LA CCSCC**

La communauté de commune demande aux communes de se prononcer sur de nouveaux statuts incluant de nouvelles compétences qui permettent d'instituer un régime de fiscalité mixte avec taxe professionnelle unique.

Le Conseil est d'accord sur les nouvelles compétences. Mais il estime que trop d'incertitudes pèsent sur l'évolution de la TPU et la compensation financière que doit apporter la contribution locale d'activité, auxquelles ni la CCSCC ni les services de l'Etat ne peuvent répondre. Pour ces raisons, les délégués communautaires, et M. le Maire appellent à voter non et qu'une motion soit déposée pour expliquer ce vote.

Vote : 10 voix contre et 2 abstentions.

### **REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL**

Une réunion publique a été organisée à laquelle tous les parents concernés ont été invités (soit 59 invitations). Un quart des parents sont venus et il n'y a pas eu d'opposition au projet de RPI.

M. ARNOUX n'est pas favorable à ce projet, il a connu une organisation similaire dans la vallée des Vaux qui posait plus de problèmes qu'elle n'en résolvait, notamment pour ce qui concerne le transport.

M. NUZILLAT demande si l'école de Bissey s'est portée candidate pour bénéficier de la subvention « Ecole numérique » de façon à offrir les mêmes avantages dans deux communes.

M. le Maire appelle à voter en faveur du RPI même si la diminution des effectifs de Bissey à partir de 2014 risque d'entraîner la fermeture d'une des deux classes de Moroges. Le RPI permet d'étoffer les classes et de n'avoir que deux niveaux par classe (au lieu de trois actuellement), ce qui permet aux enfants de mieux travailler.

Le vote qu'il propose est une adhésion de principe qui permette au groupe constitué pour réfléchir à l'organisation du RPI animé par Mlle REDEUILH de continuer à travailler sur les différents problèmes d'organisation.

Vote : 1 voix contre, une abstention, 10 voix pour.

## **RENOVATION DE LA PLACE DE FISSEY**

Deux devis ont été demandés :

- SCREG 19 584 €
- COLAS 18 896 €

M. le Maire va demander un 3<sup>e</sup> devis. Les arbres vont être remplacés. Le revêtement de la place sera pour moitié en enrobé (pour les besoins de l'alambic) et l'autre moitié en bi-couche (pour conserver un caractère rural).

La séance est levée à 22 h 20

## **TENNIS**

Le devis de France REALISATION pour la réfection du revêtement s'élève à 20 000 € sans le grillage. Le Conseil trouve la dépense trop importante par rapport à l'usage qui est fait de ce terrain. Une solution moins chère sera recherchée.

## **AUGMENTATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT DES VITICULTEURS**

M. le Maire propose une augmentation de 1 % soit 0,6643 € par hectolitre. Le forfait versé pour l'alambic passerait de 741,55 € à 748,96 €.

## **RECENSEMENT**

Après en avoir débattu, il est décidé de procéder à un tirage au sort pour départager les candidates :

1. Jacqueline AREZES
2. Clothilde CROS (en cas de désistement de la 1<sup>ère</sup>)
3. Mathilde VENOT (en cas de désistement des 2 autres candidates)

## **REFLEXION SUR L'URBANISATION DE LA COMMUNE**

M. le Maire fait part au Conseil des contacts qu'il a eu pour acheter le terrain situé à l'angle de la rue des Buis (route de Sassangy) et la route de Sainte Hélène pour aménager un nouveau lotissement. Ce terrain étant classé AU2 (urbanisation différée) au plan local d'urbanisme, une révision simplifiée sera nécessaire.

Pierre D'HEILLY n'est pas favorable à l'urbanisation de ce terrain dans l'immédiat.

Aude BOURGEON estime qu'un nouveau lotissement à cet endroit n'est pas souhaitable. Pour alimenter l'école de façon plus durable, il est préférable de créer des logements locatifs soit par la réhabilitation soit par la construction sur des « dents creuses » du tissu urbain pas en consommant des terrains agricoles.

## **CANTINE**

Projet de modification de la salle sous l'école : M. le Maire a sollicité le CAEU pour une aide au choix de la maîtrise d'œuvre. Toutefois, le projet ne pourra pas se faire avant 2012.

Paule REDEUILH alerte le conseil sur le problème de sureffectif de la cantine par rapport au personnel encadrant. M. le Maire va trouver une troisième personne pour la rentrée de janvier 2010.

Paule REDEUILH relaye la demande des parents d'élève pour inverser le sens circulation aux horaires de sortie et entrée d'école afin de sécuriser la descente du bus. A étudier.

## **MEDAILLE DU TRAVAIL**

Il est décidé d'attribuer une prime de 170 € à Alain LANDRE pour des 20 ans au service de la commune. La remise de la médaille aura lieu lors de la cérémonie des vœux.

## **DIVERS**

- Le syndicat des eaux pourrait prendre place dans les locaux de la nouvelle mairie moyennant une convention.
- Location de la salle des fêtes : devant les difficultés posées lors des derniers mois, il est décidé de doubler le montant de la caution.
- SCoT : un groupe de travail a été constitué par la CCSCC, Pierre D'HEILLY y participe.
- Ordures ménagères : la CCSCC a décidé la mise en œuvre de la collecte des déchets triés en porte à porte et la mise en place de points déchetterie communs à plusieurs communes (plus de détails seront donnés ultérieurement sur cette nouvelles organisation).
- RCEA : Pierre D'HEILLY demande si le talus situé à l'entrée de Cercot en venant de Saint Désert peut être étagé en conservant la même emprise au sol afin de limiter l'impact visuel : M. le Maire contactera les responsables du chantier.

La séance est levée à 22 h 20.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal  
Mercredi 2 décembre 2009 à 18 h 45**